

DEMANDE DE RACCORDEMENT AU RESEAU D'ASSAINISSEMENT COLLECTIF

Je soussigné (NOM/PRENOM) :

ADRESSE (du domicile habituel) :

.....

N° TELEPHONE :

 Agissant en qualité de : propriétaire mandataire (dûment habilité(e) à engager les dépenses afférentes)

Demande pour l'immeuble situé :
(Ce tableau doit être impérativement complété dans sa totalité)

Lieux des travaux :	Habitation existante	
	Habitation neuve	
	Nombre de logement	
	Local commercial	Formulaire spécifique à demander.
Section : Parcelle(s) :	Restaurant / Hôtel	
N° de Permis de construire :	Etablissement industriel	
N° de Déclaration préalable – Permis d'aménager :	Stationnement nb de place	
	Autres	
Nombre de lots :		

L'autorisation de :

 Créer un branchement particulier au réseau public d'assainissement (Branchement neuf)

Ou
 Me raccorder au réseau public d'assainissement (Branchement déjà existant)

Et de
 Déverser mes eaux usées domestiques vers le réseau public d'assainissement

(A cocher dans tous les cas)

 Travaux réalisés sous le domaine public **ET / OU** sous le domaine privé

L'habitation cité ci-dessus sera alimenté en eaux potables par :

 Le réseaux public Puits, forages privé Réutilisation des eaux de pluie

Je reconnais avoir pris connaissance du règlement intercommunal d'assainissement collectif et m'engage à faire réaliser les travaux conformément à celui-ci et aux normes en vigueur à la date de la demande. Je reconnais également avoir pris connaissance que le montant des travaux de raccordement est entièrement à ma charge.

Je joins **obligatoirement** un plan de masse, un profil en long et tout autre document permettant une bonne connaissance des travaux réaliser. (Dans le cas d'une construction neuve, joindre une copie de l'arrêté de permis de construire ou la déclaration préalable)

En cas d'obligation de passer par une servitude de passage, celle-ci devra être obligatoirement jointe à la demande.

Fait à

Signature du propriétaire

Le

Nom de l'entreprise agréée

Cachet de l'entreprise

Partie réservée au service

Date de réception de la demande le :

____/____/____
Numéro/ Commune / Année

Dossier complet :	<input type="checkbox"/> oui <input type="checkbox"/> non
Plan de situation :	<input type="checkbox"/> oui <input type="checkbox"/> non
Profil en long :	<input type="checkbox"/> oui <input type="checkbox"/> non
Autres documents (servitude. ...) :	<input type="checkbox"/> oui <input type="checkbox"/> non

DESCRIPTIF DES TRAVAUX

A remplir par l'entreprise réalisant les travaux

Branchement sous domaine privé

Présence d'un regard de façade :

Canalisation : diamètre :

Matériaux :

Système de relevage

système anti-refoulement

Ventilation primaire

ventilation secondaire

Branchement sous domaine public

Boîte de branchement : existante

à créer

- Positionnement : sous domaine public

sous domaine privé

- Dimension :

- Matériaux :

- Type de joint :

- Profondeur :

Conduite sous domaine public¹

- Diamètre de la conduite :

- Pente :

- Matériaux de la conduite :

- Constitution du remblai :

- Type de joint :

- structure de la chaussée :

- Enrobage de la conduite :

Type de raccordement sur canalisation principale

Au niveau d'un regard de visite :

Au niveau de la canalisation principale

- Avec cunette en fil d'eau

- avec culotte préfabriquée

- Avec chute inférieur à 0.50m

- avec raccord de piquage

- Avec chute accompagnée supérieur à 0.50m

Eaux pluviales

Origine des eaux pluviales	Superficie en m ² ou ha
Total surfaces imperméabilisées dont	
Toitures	
Voiries et parkings	
Total surfaces imperméabilisées	
Total surfaces non imperméabilisées	
Total toutes surface confondues	

EP en infiltration à la parcelle

EP en gargouille

Présence d'une cuve de rétention
avant infiltration à la parcelle

Présence d'une cuve de rétention
avant rejet au réseau

Système de relevage EP

système anti-refoulement EP

Raccordement au réseau séparatif, dans le cas où aucune autre solution de gestion des eaux pluviales n'est possible

Partie réservée au service

Date de réception de la demande le :

_____/_____/_____ Numéro/ Commune / Année
--

Dossier complet :

oui non

Plan de situation :

oui non

Profil en long :

oui non

Autres documents (servitude. ...) :

oui non

**PROCEDURE DE DEMANDE DE RACCORDEMENT DES EAUX USEES DOMESTIQUES
AU RESEAU D'ASSAINISSEMENT COLLECTIF**

Les documents suivants sont disponibles auprès des services techniques de la Communauté de Communes du Pays de Salers, en Mairie, ou sur le site internet de la CCPS www.pays-salers.fr :

- Règlement intercommunal d'assainissement collectif
- Formulaire de demande de raccordement

La procédure ci-dessous doit être suivie obligatoirement :

1. Prendre connaissance du règlement intercommunal
2. Renseigner le formulaire de demande de raccordement et l'adresser à la Communauté de Communes, accompagné des documents suivants :
 - Le plan de masse de l'immeuble où figurent :
 - a. Les limites de parcelle
 - b. Les réseaux à l'intérieur avec les cotes de branchements à construire
 - c. Le diamètre des canalisations privées
 - d. La position des systèmes alternatifs de gestion des eaux pluviales
 - Le profil en long des réseaux privés jusqu'à la canalisation publique
 - Les caractéristiques techniques des éventuels dispositifs de prétraitement (bac à graisse, séparateur hydrocarbure, ...)
 - Le cas échéant, les qualifications et attestations d'assurance de l'entreprise retenue pour la réalisation des travaux
 - Le cas échéant, la servitude de passage et de raccordement pour la canalisation d'eaux usées
3. Si le dossier est complet, la Communauté de Communes du Pays de Salers instruit la demande dans un délai maximal d'1 mois et adresse, au demandeur, par courrier l'autorisation de raccordement et de déversement.
4. En tant que maître d'ouvrage, vous devez vous assurer que l'entreprise retenue a bien procédé au Déclaration d'Intention de Commencement de Travaux (DICT) auprès des divers concessionnaires (Commune, EDF, GRDF, France Télécom, ...).
5. 8 jours avant le commencement des travaux, vous devez informer la Communauté de Communes du Pays de Salers du démarrage du chantier. L'entreprise retenue effectue les travaux en respectant le cahier de prescriptions techniques.
6. Dès que le branchement est fait, réception avant remblaiement, vous devez contacter la Communauté de Communes du Pays de Salers pour faire vérifier la conformité et avoir l'autorisation de remblayer.
7. La CCPS vous délivre alors une attestation de raccordement au réseau public d'assainissement.

NB : cette procédure s'applique également dans le cas de réutilisation de branchement existant.

Nous attirons l'attention du demandeur sur l'existence d'un règlement du service d'assainissement collectif téléchargeable sur www.pays-salers.fr. De plus nous vous rappelons les dispositions suivantes :

- L'exécution des travaux tant sur le domaine privé que public fera l'objet d'un contrôle de la communauté de communes du Pays de Salers.

-
- Le déversement des eaux usées autres que domestiques devra, conformément à l'article L1331-10 du code de la Santé Publique, être expressément autorisé par la collectivité et, le cas échéant, être précédé d'un prétraitement adéquat (déboureur, séparateur à graisse, à féculés ou à hydrocarbures, dégrilleur).
- Sont interdits les rejets d'hydrocarbures, produits toxiques ou corrosifs, ou tout autre rejet de nature à nuire au bon fonctionnement des ouvrages et au personnel du service assainissement.
- Mettre hors d'état de servir toute fosse (cabinet d'aisance, fosse septique,...) avant raccordement au réseau.
- Il est strictement interdit de déverser des eaux pluviales dans le réseau d'assainissement d'eaux usées
- Prévoir l'installation d'un dispositif de protection contre les retours d'eau dans la partie privative du branchement.
- Si le propriétaire devait ne pas se conformer aux prescriptions du Règlement Sanitaire Départemental et du règlement d'assainissement de la collectivité, il serait entièrement responsable du mauvais fonctionnement de son installation.
- Toutes autres prestations non directement liées à la réalisation du branchement sur le domaine public seront directement prises en charge par la personne qui a demandé le raccordement.
- La redevance d'assainissement (facturation au m³ d'eau consommé) est due dès lors que l'immeuble est raccordé ou raccordable au réseau public d'assainissement si le délai de 2 ans est expiré.